

# ROLAND TESTUZ

CONSEILLER JURIDIQUE  
LICENCIÉ ÈS SCIENCES COMMERCIALES  
ET ÉCONOMIQUES  
DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

1, CHEMIN DE CHANDIEU  
1006 LAUSANNE  
TÉLÉPHONE 021-617 72 66  
TÉLÉFAX 021-616 06 61

A ceux que cela intéresse

## LE POLAR DE L'ENVIRONNEMENT (SUITE no 7)

Lausanne, le 9 juillet 2007

Alors que les actions THEOLIA s'échangent dans de grandes quantités et que le cours descend, il est très intéressant pour moi de lire les commentaires des petits porteurs, ainsi que de personnes très proches de THEOLIA sur le site Boursirama.

Il est exact que j'ai écrit à General Electric à deux reprises, mais je ne leur ai pas envoyé mon analyse du bilan de THEOLIA. Je joins donc cette analyse en annexe de cette lettre de manière qu'ils puissent en prendre connaissance et ensuite la classer sans suite. J'ai travaillé moi-même pour General Electric à Toronto et je connais le bon esprit des américains.

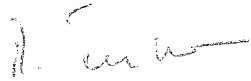
Dès qu'ils ont une bonne affaire, ils s'empressent de la faire partager avec d'autres. Ils ne pensent qu'à faire le bien, le bonheur du monde entier. C'est très rare qu'ils recherchent leurs intérêts. Le vent ou le pétrole, ils ne cherchent qu'à le partager comme d'ailleurs leur american way of life. S'ils ont abordé comme le dit la direction de THEOLIA tous les points soulevés par le « plaignant », je les en félicite. Ils les auraient tous trouvés faux, même si l'un des plus grands cabinets d'avocats du monde (3'500 avocats) BAKER & McKENZIE a établi un avis de droit comme quoi j'avais entièrement raison. N'ont-ils pas pensé, une fois n'est pas coutume, à leurs intérêts ? Le marché des éoliennes est spectaculaire mais ne rapporte pas.

THEOLIA sait très bien qu'elle ne peut pas poursuivre un auteur qui dit des faits vrais basés sur des pièces. Si M. Santander a signé le 28 février 2006 devant un Notaire suisse un apport en nature pour francs suisses de 12'180'000.- et qu'il indique à la page 83 de son prospectus du 28 juillet 2006 que l'apport à GRANIT a été de 18,854 millions d'euros, il semble être fortement en conflit avec les chiffres. Comme il est né au Maroc, peut-être a-t-il gardé l'habitude de prendre ses rêves pour des réalités ? Mais quand on utilise des données fausses pour influencer le marché des actions dont on est soi-même un gros actionnaire, c'est une tromperie. L'AMF ne pourra pas faire autrement que de le reconnaître.

Si c'est faux, et que j'ai mal lu les pièces, alors que la Direction de THEOLIA ait enfin le courage de sortir les pièces qui confirment sa prise de position. **Un démenti sans justificatifs à l'appui n'a pas de valeur.** Comment peut-on encore croire la Direction de THEOLIA sur tous les projets en cours, alors qu'elle a menti à de nombreuses reprises *pour faire prendre la mayonnaise* ?

Les analystes de beaucoup de pays d'Europe, notamment les anglais et les hollandais, les journalistes et les actionnaires de THEOLIA attendent des détails sur son démenti officiel. Beaucoup craignent une mise en examen prochaine d'une partie des dirigeants de THEOLIA et du commissaire aux comptes. Selon le code pénal français, il est interdit de donner de fausses indications au marché boursier pour en retirer soi-même directement ou indirectement un profit. Cette menace va peser lourdement sur les cours. Déjà de gros porteurs quittent le navire (plus de 5 millions de titres échangés vendredi). Que THEOLIA donne sa vérité et je pourrai retourner dans mes montages.

Bien à vous,

  
Roland Testuz